
ASSEMBLEE BOURGEOISIALE

Séance du jeudi 27 avril 2017, à 20h15
en la salle bourgeoisiale de l'Hôtel de Ville de Romont

Présidence

M. Dominique BUTTY, Syndic

Présents-es

Pour la Commune de Romont

M. Jean-Denis CORNU,
Vice-Syndic, Directeur du dicastère des finances

M. Didier DEMIERRE,
Conseiller communal, Directeur du dicastère domaines/bâtiments/forêts

Pour la Bourgeoisie

14 citoyens et citoyennes actifs-ves bourgeois-es de la Commune de Romont
sur 267 convoqués-es.

Excusés-es

pour la Bourgeoisie
Mmes/MM.

Nicolas SCHMOUTZ - Marie-Rose DIKOMO-OHAMBE - Angelo CALIGIURI - Tomo
DESPOTOVIC - Angelina DESPOTOVIC - Michèle CLEMENT - Jean-Yves SALOMONE -
Josiane LAGRANGE - José SANMARTIN - Antonia SANMARTIN - Teresa CERU - Giancarlo
CERU - Josiane MUSSILIER - Charles MUSSILIER - Madeleine MOREL - Claude AYER -
Liliane CORNU - Aurélie JAQUET - Verica NEDELJKOVIC - Zoran NEDELJKOVIC - Vesna
NEDELJKOVIC - Vladimir NEDELJKOVIC - Denis GLANNAZ

Rédacteur

M. Yves BARD, Secrétaire communal

Dactylo

Mme Lisa ROUILLER, apprentie

Ouverture de la séance

Ouverture de la séance

S.2017.04.27 ASSBOU En sa qualité de Président de l'Assemblée bourgeoisiale, M. Dominique BUTTY, Syndic, salue les Bourgeoises et Bourgeois de notre Ville et déclare cette assemblée ouverte. Celle-ci a été convoquée selon les dispositions de la LCo, soit par affichage aux piliers publics, publication dans la Feuille Officielle, convocation personnelle datée du 22 mars 2017 et sonnerie de la cloche no 6 de la Collégiale.

Il nomme deux scrutateurs, soit Mme Véronique SCHMOUTZ et M. Michel BUCHMANN qui indiquent la présence de 14 personnes sur 267 convoqués.

L'ordre du jour de l'Assemblée de ce soir est le suivant :

1. Accueil.
2. Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 16 novembre 2016.
3. Comptes 2016.
4. Point de la situation concernant la réfection de l'Ancien Couvent des Capucins - 2ème étape.
5. Divers (point pas inscrit sur la convocation).

Aucune remarque n'étant formulée concernant la convocation et l'ordre du jour, M. le Président les soumet au vote de l'Assemblée, qui les accepte à l'unanimité.

Examen des objets

Accueil

S.2017.04.27 ASSBOU M. le Président passe sans transition au point 2 de l'ordre du jour.

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du 16 novembre 2016

S.2017.04.27 ASSBOU Pour rappel, depuis la décision de l'Assemblée bourgeoisiale du 13 avril 2016, le procès-verbal de la dernière Assemblée n'est plus lu en assemblée.

M. le Président demande si quelqu'un en souhaite toutefois la lecture. Personne ne se manifeste.

M. le Président demande alors s'il y a des remarques à formuler concernant ce procès-verbal.

Tel n'étant pas le cas, M. le Président passe au vote et c'est à l'unanimité que ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à M. Bard, Secrétaire communal, pour sa parfaite rédaction.

Comptes 2016

S.2017.04.27 ASSBOU M. Jean-Denis CORNU, Directeur du dicastère des finances, apporte quelques commentaires aux comptes 2016 :

Investissement

Le chapitre 94 "Immeubles & Domaines" fait ressortir une dépense de CHF 3'031.65

prélevée sur le crédit de CHF 300'000.- voté le 9 décembre 2015. En effet, les travaux ont débuté réellement en 2017 suite à la mise à l'enquête exigée par la loi et aux discussions qui ont eu lieu avec le Service des biens culturels.

Au point 123.2, nous lisons la recette encaissée de CHF 1'127'747.10 provenant de la vente du domaine des Rochettes-Dessus et au point 123.3 un montant de CHF 1'202'418.- correspondant à la vente du domaine des Rochettes-Dessous.

Fonctionnement

Le résultat des comptes de fonctionnement est bien plus important que le prévoyait le budget. Ceci est lié à la vente des deux domaines des Rochettes-Dessus et Dessous.

Chapitre 020 - Administration générale

On constate une augmentation des charges de CHF 2'000.- environ par rapport au budget. Cette différence correspond essentiellement aux frais de séances supplémentaires et autres dépenses en rapport avec les ventes des deux domaines.

Le poste 020.318.1 "Frais d'administration", malgré la diminution de notre participation au montant forfaitaire alloué à la commune de CHF 2'000.-, celui-ci est en augmentation dû aux frais d'honoraires d'avocat en rapport avec le litige concernant le bail à loyer "Casse-Noisettes" dont CHF 2'014.05 seront récupérés en 2017.

Chapitre 3 - Culture

Ce chapitre comprend :

- une dépense d'un montant de CHF 5'000.- alloué à l'Association "Les Capucins" pour la saison culturelle - poste 320.365.0
- une recette d'un montant de CHF 231.50 concernant la vente encaissée de brochures à l'ancienne église des Capucins.

Chapitre 9 - Finances et Impôts

Les recettes et les dépenses sont gonflées par rapport au budget suite à la vente des domaines.

Le poste 900.319.0 "Impôts et taxes" s'élève à CHF 8'526.-. La taxe sur les ordures, pour les domaines, a été directement facturée aux nouveaux propriétaires. La contribution immobilière sera modifiée dès 2017. En effet, le propriétaire au 1er janvier de l'année est tenu au paiement de la contribution de l'année en cours.

Au poste 94 "Immeubles et Domaines" on constate :

- Au poste 940.312.0 : la consommation de mazout ainsi que le prix ont été inférieurs au budget de CHF 4'200.-
- Le poste 940.314.0 fait ressortir un montant de CHF 43'943.70 dont CHF 41'000.- ont été provisionnés car la réalisation des travaux se fera en 2017.
- Les frais de notaire, d'expertises, de verbaux de division en rapport avec la vente des domaines ont été imputés dans les postes respectifs 940.314.1 et 940.314.2, ce qui provoque ces différences par rapport au budget.
- Au poste 940.423.1, la différence de CHF 10'000.- est expliquée de la manière suivante : l'échéance des fermages était fixée au 22 février de chaque année. Pour un fermier, le solde faisait l'objet d'un "actif transitoire" et pour l'autre fermier, le solde, versé en décembre, était directement comptabilisé.
- La différence par rapport au budget du poste 940.423.3 de CHF 2'100.- provient d'une indemnité de servitude versée par le Groupe E.
- Le poste 940.435.0 correspond à une participation de notre assurance pour les dégâts occasionnés lors de l'effraction du local de musique situé dans les sous-sols des Capucins.

Chapitre 95 - Gérance de la fortune et des dettes

Il n'existe aucune obligation d'effectuer des amortissements sur les biens de la Bourgeoisie. Pour cette raison, nous avons renoncé à faire figurer un montant au poste 950.330.0. Des amortissements extraordinaires ont été effectués subsidiairement.

Suite à la vente des domaines, nous avons procédé à la radiation des valeurs immobilières inscrites à l'actif du bilan : au poste 950.332.0 : CHF 119'800.- pour les Rochettes-Dessus et CHF 126'700.- pour les Rochettes-Dessous. Nous avons également adapté la valeur au bilan de l'immeuble "Grand-Rue 46" ancien Couvent des Capucins en relation avec la valeur de rendement capitalisée à 8%, soit un montant amorti de CHF 1'000'000.-, ce qui totalise CHF 1'246'500.-.

La récapitulation fait ressortir un résultat de fonctionnement de CHF 1'076'994.11 auquel il faut ajouter les amortissements extraordinaires de CHF 1'246'500.-, ce qui laisse apparaître un Cash Flow de CHF 2'323'494.11. Si on soustrait les ventes des biens immobiliers de CHF 2'330'165.10, on obtient un résultat négatif de compte d'exploitation 2016, sans les opérations immobilières, de CHF -6'670.99.

Le résultat net de l'exercice comptable 2016, sans les frais d'exploitation des fermes qui comprennent les dépenses de notaires etc., se chiffre à CHF 2'299.16 (voir tableau récapitulatif dans les comptes).

Bilan

L'actif du bilan laisse apparaître le prêt à la Ville de Romont de CHF 1'900'000.- ainsi que des actifs immobilisés réduits à CHF 770'158.04.

Au passif, nos dettes se montent à CHF 500'000.- correspondant à deux emprunts bancaires auprès de la BCF de CHF 300'000.- échéance 10.02.2017 et CHF 200'000.- échéance 10.02.2022. Nos provisions se chiffrent à CHF 41'000.- selon commentaire du poste 940.314.0.

La fortune de la Bourgeoisie de Romont au 31.12.2016 est de CHF 2'252'882.74, en augmentation de CHF 1'076'994.11.

Les dernières pages présentent le détail des travaux entrepris sur les immeubles de la Bourgeoisie ces vingt dernières années.

M. CORNU en a terminé avec la présentation des comptes 2016 de la Bourgeoisie et il reste à disposition en cas d'éventuelles questions ou compléments d'informations.

M. CORNU donne ensuite la lecture du rapport des vérificateurs des comptes (cf annexe).

Personne n'ayant de questions concernant ces comptes, M. le Président les met au vote et l'Assemblée les approuve à l'unanimité.

Point de la situation concernant la réfection de l'Ancien Couvent des Capucins - 2ème étape

S.2017.04.27 ASSBOU M. le Président donne la parole à M. Didier DEMIERRE, Directeur du dicastère des bâtiments, pour la présentation de cet objet. Il s'exprime en ces termes :

"La 5ème commission de bâtisse a eu lieu le mercredi 12 avril 2017 afin de valider les dernières soumissions. Les travaux devraient être terminés d'ici fin mai au plus tard. Il restera à habiller les locaux du désormais nommé "Foyer des Artistes" avec divers mobiliers, table, chaises, etc.

Par ailleurs, la Préfecture a délivré le permis de construire pour la démolition et la reconstruction des garages dans la cour inférieure.

Dès que le délai de recours sera échu, la Commission de bâtisse prendra contact avec la Crèche Casse-Noisette et l'entreprise qui aura été choisie pour définir un planning afin qu'il convienne à tout le monde. "

Dans le cadre de la réfection des garages se situant derrière le bâtiment des Capucins, M. François CHATTON demande si l'architecte a pensé à augmenter les dimensions des garages afin de permettre d'y parquer des véhicules aux dimensions courantes.

M. DEMIERRE prend bonne note de cette remarque et sera attentif à ce problème.

Divers

S.2017.04.27 ASSBOU • M. DEMIERRE indique que la Commission bourgeoise a autorisé l'utilisation gratuite de l'église des Capucins par la Paroisse durant les travaux à la Collégiale.

• M. Jacques AYER demande s'il est possible d'aller visiter les locaux des Capucins. Une visite serait certainement intéressante pour les Bourgeois.

M. DEMIERRE se met à disposition en cas d'intérêt pour une telle visite.

M. CORNU, Président de la Commission bourgeoisiale, propose qu'une visite soit organisée lorsque tous les travaux seront terminés. Il rappelle en outre que les travaux effectués correspondent à la demande de crédit de CHF 300'000.- et que ce budget sera respecté.

Conclusion

Conclusion

S.2017.04.27 ASSBOU La parole n'étant pas/plus demandée, M. le Président clôt cette Assemblée bourgeoisiale et il invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié au Café Suisse.

Signature

Signature

S.2017.04.27 ASSBOU Au nom de l'Assemblée bourgeoisiale

Le Président


Dominique BUTTY

Le Secrétaire communal


Yves BARD

Annexe

Annexe

S.2017.04.27 ASSBOU 1. Rapport des vérificateurs des comptes

Distribution

Distribution

S.2017.04.27 ASSBOU - Conseil communal
- Chefs de service
- Membres de la Commission bourgeoisiale

Rapport de l'organe de révision
à l'Assemblée bourgeoisiale de
la Bourgeoisie de Romont

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels de la Bourgeoisie de Romont, comprenant le bilan et le compte administratif (compte de fonctionnement et compte des investissements) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil Communal alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur les communes du canton de Fribourg et à son règlement d'exécution et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Granges-Paccot, le 6 avril 2017

Fidexpert SA Fribourg,
Granges-Paccot


Stéphane Ulry
(réviseur responsable)
(expert-réviseur agréé)


Stéphane Guillet
(réviseur agréé)

Annexes : Bilan et compte administratif